

PLAN D'URGENCE

POUR DES SOIGNANTS EN NOMBRE SUFFISANT AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

Le manque de professionnels de santé entraîne une situation dramatique, mettant en péril la population.

Nul aujourd'hui ne peut ignorer ni sous-estimer les conséquences du manque de professionnels de santé, les drames vécus par nos compatriotes : transferts et déplacements nombreux, files d'attente, abandons de soins, insécurité, fracture territoriale qui se cumule avec les difficultés accrues pour les personnels de santé et la fracture sociale : les dépassements d'honoraires se généralisent avec 3/4 des jeunes spécialistes qui choisissent d'y avoir recours.

Cette situation est le résultat de décennies de recherche d'économies dans le domaine de la santé et d'abandon du service public hospitalier au profit du privé, une politique mortifère renforcée depuis 2017.

Répondre aux besoins des populations nécessite des choix politiques urgents, d'autant plus que certaines mesures ne prendront leur pleine efficacité que dans quelques années.

Ils doivent s'inscrire dans un projet de transformation profonde de notre système de santé.

Comme la Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux l'affirme depuis des années dans son programme «**Pour un service public sanitaire égalitaire et solidaire de proximité**»

<https://coordination-defense-sante.org/wp-content/uploads/2017/02/plateforme-MAJ-02-2022.pdf>, il est important de considérer la santé dans sa globalité, selon la définition de l'OMS et donc de répondre aux besoins des populations.

Cela suppose une démocratie en santé renouvelée et des moyens financiers, dans le cadre d'une Sécurité Sociale gérée par ses bénéficiaires.

L'organisation territoriale du système de soins doit être repensée pour répondre aux besoins de toutes et tous, partout, avec un maillage territorial égalitaire, des hôpitaux publics assurant la proximité et le développement d'un service public territorial de soins de premier recours notamment autour des centres de santé : **il faut envisager la transition de la médecine libérale vers une médecine de service public.**

La liberté d'installation ne peut être opposée à l'intérêt général et doit être contrôlée.

Un plan d'urgence, volontariste et d'ampleur, est nécessaire

Le manque de personnels touche toutes les catégories professionnelles du soin et de la prévention (santé scolaire, santé au travail, PMI ...), de la médecine organique comme de la psychiatrie.

Seul un plan concerté associant plusieurs types de mesures peut permettre de répondre aux besoins :

1. Analyser démocratiquement les besoins à partir du terrain
2. Engager un plan d'urgence massif de formations
3. Mieux répartir les professionnels dans le territoire
4. Éviter la fuite des professionnels de santé
5. Réformer la permanence des soins
6. Développer un service public territorial de soins de premier recours



La transformation du système de santé par l'utilisation de nouvelles techniques (e-médecine) ou la création de nouveaux métiers (comme les infirmières de pratique avancée) ne se conçoit que dans l'amélioration du service rendu et donc avec le maintien prioritaire **de la relation humaine de proximité. Cela ne peut pallier le manque de professionnels de santé, en particulier de médecins, pour assurer un accès aux soins de toutes et de tous partout.**

1° Analyser les besoins à partir du terrain

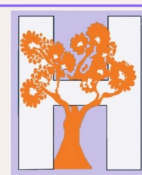
Cette analyse doit être démocratique, associant des représentants des usagers, des élus et des personnels, au niveau des bassins de vie que ce soit en hospitalier ou en médecine de ville. De nombreux travaux techniques sont faits à ce sujet, que ce soit par les ARS (Agences Régionales de Santé), les CTS (conseils territoriaux de santé), les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), les ORS (observatoires régionaux de la santé) mais manquent de la confrontation nécessaire avec le vécu des usagers.

L'agrégation au niveau départemental, régional et national ne peut se faire qu'à partir d'un recensement local.

Cette analyse des besoins doit permettre, dans le contexte actuel dramatique de pénurie, de mieux répartir les professionnels, en fonction des besoins des populations et non par la mise en concurrence des hôpitaux publics et privés à but lucratif, et entre les collectivités.

DES MOYENS POUR L'HÔPITAL ET POUR LES SOIGNANT.E.S

Coordination Nationale
des comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de **proximité**



2° Augmenter massivement le nombre de professionnels formés

Toutes les formations aux métiers de la santé et du médico-social doivent être développées sans oublier la psychiatrie. Il faut mettre fin aux quota officiels ou officieux en donnant des moyens aux universités et écoles professionnelles.

Des pré-recrutements, salariant les jeunes pendant leur formation, en échange d'un engagement de service public dans toutes les structures seraient de nature à faciliter une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire. La formation professionnelle continue doit être développée.

En ce qui concerne les études de médecine, le numerus clausus ne doit pas être supprimé seulement en parole, mais en acte !

Les admissions d'étudiants doivent être largement augmentées, en tenant compte notamment des transformations de la profession (diminution du temps de travail, orientation de médecins vers des tâches non soignantes ...) Cela nécessite des moyens matériels, humains et financiers pour les facultés existantes et la création de nouvelles facultés.

Tous les étudiants en médecine devraient être salariés en échange d'un engagement de service public. Les filières de sélection et de recrutement doivent être complètement démocratisées.

Les études doivent être réformées pour favoriser l'exercice de la médecine générale avec le développement des stages dans les hôpitaux non universitaires, auprès des médecins du premier recours, les EHPAD. Les internes doivent être protégés du burn-out et bénéficier de conditions de travail qui les confortent dans leur vocation.

VITE DES RECRUTEMENTS A L'HÔPITAL PUBLIC !

Coordination Nationale
des comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de **proximité**



3°/ Mieux répartir les professionnels de santé

Cela concerne avant tout les médecins puisqu'il existe des modes de régulation pour les autres professionnels.

Le salariat, pendant les études en échange d'un engagement de service public, doit servir cette meilleure répartition dans les hôpitaux comme dans la psychiatrie. En ce qui concerne le premier recours, cela sera favorisé par le développement du service public (cf point 6)

Mais l'urgence à mieux répartir les médecins concerne également la pratique libérale (généralistes et spécialistes) : la liberté d'installation s'arrête là où commence l'intérêt général !

La mise en place d'une régulation à l'installation est indispensable. L'État doit jouer son rôle pour mettre fin à la

mise en concurrence des territoires et réorienter les nouvelles installations pour équilibrer également tous les territoires. La loi transpartisane portée par le député Garot est un premier pas. (à ce jour – octobre 2025 - cette loi votée par l'Assemblée Nationale est en attente de son vote au Sénat).



**STOP AUX DÉSERTS MÉDICAUX !
RÉGULONS LES INSTALLATIONS**

Coordination Nationale
des Comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de proximité



4°/ Garder les professionnels de santé et redonner du sens aux métiers du soin en replaçant le malade au centre du système

C'est nécessaire aussi pour donner envie aux jeunes de s'engager dans ces métiers.

a) Respecter leur éthique : gestion de l'hôpital et de l'assurance maladie dans l'intérêt des patients et non avec l'œil rivé sur les dépenses

- Arrêter de considérer les professionnels comme des pions déplaçables et reconstituer des équipes de soins stables
- Donner un pouvoir de décision démocratique aux personnels et à leurs organisations syndicales, aux élus et aux représentants des usagers désignés démocratiquement.

b) Leur donner du temps

- Créer des postes
- Libérer les soignants de toutes les tâches ne relevant pas du soin et des procédures inutiles :

**MAINTIEN
DES MATERNITÉS
DE PROXIMITÉ !**

Coordination Nationale
des Comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de proximité



les innombrables tâches chronophages de traçabilité ne servent qu'à dégager la responsabilité juridique des administrations devant le manque de moyens.

c) Améliorer l'intégration et la reconnaissance des professionnel.le.s à diplôme étranger

La nécessaire vérification des connaissances ne doit pas se transformer en un concours sélectif mais être une validation des pratiques par les pairs. A travail égal salaire égal !

d) Augmenter les salaires

La volonté de compresser les dépenses de santé se traduit, malgré le Ségur, par des salaires restant inférieurs à la moyenne des salaires des pays de l'OCDE.

En ce qui concerne les médecins, il faut aller vers une égalisation des revenus entre statut salarié et libéral et entre spécialités.

La Coordination revendique d'aller vers la fin des dépassements d'honoraires - y compris dans l'hôpital public où la non discrimination financière doit être la règle - et la fin du paiement à l'acte.

**PAS DE
DÉPASSEMENTS
D'HONORAIRES**

Coordination Nationale
des comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de proximité



5°/ Réformer la permanence des soins

Rétablir l'obligation de la permanence médicale (gardes, astreintes...) pour tous les professionnels de santé 7j/7 et 24h/24 quels que soient leur spécialité et le mode d'exercice dans le respect de nouvelles règles négociées avec les organisations syndicales médicales (motif d'exemption...).

Nous demandons que l'organisation de la permanence des soins soit soumise aux conseils territoriaux de santé pour définir les secteurs de garde.

6°/ Développer un service public territorial de soins de premier recours

La Coordination revendique la création d'un service public territorial de soins de premier recours **autour de centres de santé pluridisciplinaire**. Ceux-ci permettent un accès global à la santé sans discrimination. Ils reposent sur quelques principes : le travail en équipe, le salariat des professionnels, l'absence de dépassement d'honoraires, le tiers payant et un projet de santé pour le territoire incluant la prévention.

DES CENTRES DE SANTÉ POUR ÊTRE SOIGNÉ.E.S TOUTES ET TOUS

Coordination Nationale
des Comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de proximité



Leur structure juridique peut être diverse (publique, associative, coopérative, mutuelle) mais toujours à but non lucratif.

La coopération avec l'hôpital est nécessaire, mais la création d'un centre de santé ne doit pas servir d'alibi à la fermeture de services hospitaliers.

En construisant leur projet de santé avec les élus, les personnels et la population, les centres de santé se projettent sur une prise en charge globale incluant la prévention. En associant élus, personnels et usagers à leur gestion ils en assurent la réelle mise en œuvre.

Une intervention de l'État est nécessaire pour garantir l'égalité républicaine et généraliser la présence de centres de santé assurant un véritable maillage d'un service public territorial de soins de premier recours. Un schéma national éviterait également la mise en concurrence de territoires.

Un cadre national est aussi nécessaire pour les personnels et le financement. Les investissements indispensables doivent faire l'objet de subventions (État, collectivités) ou de prêts à taux zéro pour éviter les intérêts qui impactent le fonctionnement. Le fonctionnement relève de la protection sociale et des ARS avec nécessité de passer d'un paiement à l'acte à un forfait patient médecin traitant (capitation) à moduler selon des critères sociaux et géographiques, associé à la reconnaissance financière des exigences supplémentaires demandées (permanence des soins, fonction de tuteur pour les étudiants, prévention ...).



Ces propositions de la Coordination sont détaillées dans la plaquette
« **Nos propositions pour un service public territorial de soins de premier recours** »
accessible sur :
<https://urls.fr/LRVAEP>

STOP AUX RESTES À CHARGE ! 100 % SÉCU

Coordination Nationale
des Comités de défense
des Hôpitaux et
maternités de proximité



La Coordination regarde avec intérêt les initiatives départementales et/ou régionales de médecins salariés, contribuant à l'évolution d'une médecine libérale vers le service public.

Ces interventions des collectivités ne sauraient exonérer l'État de prendre les mesures nécessaires à un service public de soins de proximité généralisé à l'ensemble du territoire national.

Il est garant de la santé, de la protection de toutes et tous sur l'ensemble des territoires de la métropole et des DOM-TOM et de l'égalité républicaine.

(Mise à jour : octobre 2025)



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant - 45120 Chalette sur Loing - Tél 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landass@sf.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87

Site : <https://coordination-defense-sante.org/> Facebook Mastodon Bluesky

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org